

Quand Paris 7 et Vinci jouent avec les normes de sécurité...

Vous avez sans doute remarqué que l'Université Paris 7 fait construire de nouveaux bâtiments sur le campus de Paris rive gauche (PRG). Ces bâtiments ont vocation à accueillir les étudiants, étudiantes et personnels de Paris 7 actuellement dispersés sur d'autres campus (Javelot, Charles V...). Il s'avère que ces bâtiments sont financés de manière particulière : par un « partenariat public-privé » (PPP, voir encadré), ce qui entraîne de nombreux problèmes, dont certains particulièrement graves.

En février 2009, le gouvernement français décidait de lancer le fameux « plan de relance » qui devait permettre de sortir de la crise économique. À cette occasion, Péresse, Sarkozy et compagnie annonçaient notamment que l'enseignement supérieur constituait une priorité, et bénéficierait de crédits particuliers. En réalité, il s'agissait encore une fois d'investir dans un petit nombre d'universités dites « compétitives », notamment au moyen de contrats PPP.

Notre sécurité contre leurs bénéfices

L'Université Paris 7 a signé le 24 juillet 2009 un contrat de ce type avec une filiale du groupe Vinci, pour un budget total de 273 millions d'euros, afin de faire construire 4 bâtiments, dont certains se situent au-dessus de voies ferrées. Le choix de Vinci constitue déjà en soi un élément étrange, d'autres projets moins onéreux en compétition n'ayant pas été retenus. Mais des problèmes beaucoup plus graves se posent aujourd'hui, du côté de la sécurité des usagers. En effet, un bâtiment (le « M312 ») se situant au-dessus des voies ferrées est construit sur une dalle, qui peut supporter un certain poids. S'agissant d'un bâtiment destiné à recevoir différentes activités universitaires au cours du temps, il doit pouvoir supporter une charge de 400 kg/m², et il faut pour cela renforcer la poutre soutenant la dalle, ce qui coûterait un peu moins d'un million d'euros. Qu'à cela ne tienne s'est dit Vinci, il suffit de trafiquer un peu le permis de construire. En requalifiant le bâtiment comme bureaux et non plus bâtiment public, la norme descend à 250kg/m², et le tour est joué ! Pourtant, une université est faite pour accueillir des étudiants, et ce qui est un bureau un jour peut se transformer en salle de cours le lendemain. En résumé, Vinci joue avec notre sécurité pour économiser quelques euros de plus. Premier problème...

Second problème : la sécurité incendie. Les permis de construire des deux plus grands bâtiments ont d'abord été refusés en décembre 2009, car ne respectant pas les normes de

Le PPP, késaco ?

Le PPP est un type de contrat conclu entre une personne publique (par exemple une université, ou plus directement l'État) et une entreprise privée, en vue de la réalisation de travaux, ou encore de la maintenance de bâtiments.

Le principe est que l'entreprise prend en charge tout ou partie des coûts, en échange de quoi la personne publique la rémunère sur la durée. Dans notre cas, la construction de bâtiments, l'université s'engage donc à payer une sorte de loyer sur 30 ans à l'entreprise Vinci.

En réalité, les PPP ont deux grands intérêts pour ceux qui les signent. D'une part, cela permet d'effacer artificiellement une grosse dépense de la dette publique, puisque cette dépense se fera sous forme de loyer sur 30 ans. C'est plus cher qu'un emprunt, mais ça n'apparaît pas comme tel dans les comptes, d'où l'intérêt pour les responsables de l'administration publique. D'autre part, l'entreprise qui construit récolte un contrat juteux, sans risque, puisqu'elle est assurée de percevoir le loyer prévu.

Le hic, c'est que le seul intérêt de l'entreprise privée, comme toujours, est de générer un maximum de profit. Son objectif principal est donc de réduire les coûts au maximum, sans se préoccuper des conséquences en termes de sécurité, ou d'utilisation du bâtiment par exemple. C'est la bonne vieille logique néolibérale à l'œuvre : si c'est rentable, c'est bien.

sécurité incendie. Surprise le 28 avril 2010 : la préfecture change d'avis pour des raisons obscures, et le permis est accordé. Bref, les interrogations quand à la sécurité de ces bâtiments restent nombreuses, surtout quand on sait que c'est Vinci qui avait construit la coque en béton du terminal 2E de l'aéroport de Roissy, coque qui s'est écroulée en 2004 faisant 4 morts...

Rétention d'information

Côté université, c'est le silence radio. Malgré les nombreuses sollicitations, d'enseignants et d'enseignantes, d'un architecte du projet, mais aussi de plusieurs conseils d'Unité de formation et de recherche (UFR), et des organisations syndicales membres du Comité hygiène et sécurité de Paris 7, la présidence est aux abonnés absents. Alors que ce projet comporte de nombreux risques pour les étudiants, étudiantes et les personnels de l'université, le président Vincent Berger refuse ne serait-ce que de fournir le contrat signé avec Vinci. Pire, l'université a été jusqu'à signer un avenant au contrat précisant qu'en cas d'annulation du permis de construire, les éventuelles charges supplémentaires dépassant 500.000 euros seraient supportées par l'université, même si la faute en incombe à Vinci.



Nous, organisations syndicales, utilisateurs et utilisatrices de l'université Paris 7, estimons que nous ne pouvons laisser cette situation en l'état. Face à ce projet faramineux, anti-démocratique, et qui met directement en cause notre sécurité physique, il nous semble urgent de réagir rapidement et fortement. De plus, il y a là des enjeux énormes puisque le PPP de Paris 7 n'est que le premier d'une série à venir. Déjà, de nombreuses universités prévoient de s'engager dans de tels partenariats, voire l'ont déjà fait (Paris 4, Grenoble...).

En conséquence, nous appelons l'ensemble des étudiantes et des étudiants, des personnels de l'université à se réunir en assemblée générale, afin d'imposer la construction de bâtiments aux normes, et de refuser le don gracieux d'argent public qui est fait à Vinci. Les nouveaux bâtiments de Paris 7 doivent être construits sous contrôle de la communauté universitaire, et dans son intérêt direct.

Pour décider des formes de cette mobilisation, nous vous convions toutes et tous en

assemblée générale
jeudi 10 mars à 12h30
amphi 46 (site Javelot)



... et des étudiant-e-s,
enseignant-e-s, et
personnels BIATOSS
indépendants de Paris
7.